

HUMANITY DIASPO

Association déclarée

15 Rue de la Bûcherie
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2025

SOFIDEM & ASSOCIÉS

19, rue du Quatre Septembre | 75002 Paris | Téléphone : 01.53.96.82.82 | E-mail : paris@talenz-sofidem.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 162 290 € | SIRET 45344265900059 | RCS Paris B 453 442 659 | TVA intracommunautaire FR86453442659
Société inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association HUMANITY DIASPO,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HUMANITY DIASPO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées au paragraphe « Changement de méthode comptable et de présentation » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 2 juillet 2026

SOFIDEM & ASSOCIÉS SAS

Camille BANSILLON
Commissaire aux comptes
Associée

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	286	- 286		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 933	- 9 987	2 946	5 434
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 444		1 444	5 904
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	14 663	- 10 273	4 390	11 338
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres Créances	8 962		8 962	92 956
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	117 945		117 945	100 882
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	126 907		126 907	193 839
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	141 570	- 10 273	131 297	205 176
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)	8 962			80 503



Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	28 602	4 880
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 19 818	23 722
Situation nette (sous total)	8 783	28 602
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	8 783	28 602
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	94 176	73 952
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	94 176	73 952
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 992	12 467
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	17 346	10 156
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		80 000
TOTAL DETTES (IV)	28 338	102 623
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	131 297	205 176
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	28 338	102 623
(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	9 025	1 043
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
	<i>Dont ventes de dons en nature</i>	
Ventes de prestations de service	68 311	35 636
	<i>Dont parrainages</i>	
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	70 000	80 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	165	
- Mécénats	60 619	54 011
- Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	160 000	200 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	73 952	92 143
Autres produits	1 271	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	443 343	462 833
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1) (2)	253 785	224 730
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 068	935
Salaires	81 042	99 371
Cotisations sociales	25 458	34 150
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 488	2 774
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	94 176	73 952
Autres charges	5 145	3 129
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	463 161	439 042
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 19 818	23 791
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 19 818	23 791



	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		69
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		- 69
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	443 343	462 833
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	463 161	439 111
EXCEDENT		23 722
DEFICIT	- 19 818	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
(1) Redevances de crédit-bail mobilier		
(2) Redevances de crédit-bail immobilier		



Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 131296.93 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -19818.18 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social

L'association « Humanity Diaspo » a été créée en 2018 avec pour objet, le cas échéant en partenariat avec des entités locales, de soutenir les populations en situation de détresse, d'exil et de migration, de précarité, d'exclusion sous toutes ses formes. Elle promeut l'égalité femmes-hommes, notamment dans l'entreprise, le respect des droits humains et notamment des droits des femmes et des filles. Elle oeuvre en faveur de l'accès à l'éducation, l'accès à l'eau, l'accès à la santé et à l'hygiène ainsi que l'accès à la formation professionnelle et à des activités génératrices de revenus pour ces populations et notamment pour les femmes et les filles, favorisant ainsi, l'autonomisation des populations et le respect de la dignité humaine. Humanity Diaspo agit en France et à l'étranger dans les limites prévues par les dispositions légales applicables, aussi bien dans des contextes de développement que dans des situations d'urgence.

Moyens mis en œuvre

Moyens financiers : L'association mobilise des subventions et des contributions financières passées avec des organismes publics / privés pour mettre en œuvre ses projets. L'association bénéficie également de dons numéraires.

Moyens humains : Les actions nécessitent une équipe compétente, impliquée et solidaire du projet Humanity Diaspo. S'y ajoutent des bénévoles qui assurent des fonctions supports indispensables, participent aux distributions gratuites ou interviennent ponctuellement à la demande, selon leur compétence.

Partenariats : L'association a noué de nombreux partenariats lui permettant notamment de disposer d'importants dons en nature ; cf. paragraphe lié aux contributions volontaires en nature.

Les principaux faits marquants de l'exercice

Partenariats publics reconduits : Les Pactes des solidarités avec la DRIETS 93 et 92 ont été renouvelés, permettant de poursuivre distributions alimentaires, produits d'hygiène et ateliers d'accompagnement des femmes, notamment en lien avec la Maison de l'amitié à La Défense.

Déploiement territorial consolidé : Les programmes de lutte contre la précarité féminine et étudiante se poursuivent en PACA et Grand Est, avec des circuits de distribution stabilisés auprès du tissu associatif local.

Journées de solidarité entreprises (JSE) : Désormais pilier du modèle économique, en forte croissance, elles financent distributions, kits d'hygiène Molly Urgences Précarité, plaidoyer et lutte contre la précarité étudiante.

International : Clôture réussie du programme post-séisme au Maroc. Poursuite des actions humanitaires en Tunisie (populations migrantes, femmes vulnérables) et au Liban (accès aux produits essentiels).

RH & gestion : Modèle flexible privilégiant le bénévolat d'entreprise et les freelances ponctuels pour limiter les charges fixes.

Nouveau modèle économique : 55 associations adhérentes, une centaine de dispositifs d'urgence actifs, et une politique d'adhésion obligatoire instaurée pour générer des fonds propres pérennes.



Événements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important, pouvant avoir une incidence sur les comptes qui vous sont présentés, n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement des comptes annuels.



Principes et méthodes comptables

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2022-06 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires) ainsi qu'aux dispositions des règlements n°2018-06 et n°2020-08 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements liés à la nouvelle réglementation ANC 2022-06
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

Changement de méthode comptable et de présentation

Le règlement ANC 2014-03 a été remplacé par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 ce qui constitue un changement de méthode.

Les dispositions du règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

La structure applique pour la première fois le nouveau règlement depuis le 1er janvier 2025 entraînant un impact sur la présentation de ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.

Ce changement ne génère aucune modification significative pouvant avoir un impact sur la comparabilité des comptes. Les comptes 2024 présentés n'ont fait l'objet d'aucune modification.



Amortissements et immobilisations

Les immobilisations et dépréciations sont enregistrées conformément à la réglementation CRC 2002- 10 et 2004-06. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le tableau ci-dessous détaille les modes et durées d'amortissements.

Rubrique	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Matériels informatiques	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Autres créances et dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale et une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur enregistrée au bilan.

Fonds associatifs

Les fonds propres sont affectés à l'activité de l'association. Ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs à l'exception des apports octroyés avec un droit de reprise. Ils sont constitués par le cumul des apports et des excédents et déficits des exercices antérieurs.

Fonds dédiés

Les règles de comptabilisation des subventions et des contributions financières reçues pour la réalisation de projets spécifiques sont les suivantes :

Lorsqu'une subvention annuelle ou une contribution financière reçue pour la réalisation d'un projet annuel spécifique inscrit dans les produits de l'exercice, n'a pu être utilisé en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le financeur est inscrit en charges sous le compte 689 « Reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte 194 « Fonds dédiés Subventions » ou 195 « Fonds dédiés contributions financières », pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte 789 « Utilisations des fonds dédiés ». Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets.

Lorsqu'une subvention ou une contribution financière est relative à un projet pluriannuel, la quote-part de ressources liée aux engagements restant à réaliser au cours des années suivantes, est constatée dans le compte 487 « Produits constatés d'avance ». Les sommes inscrites sous la rubrique « produits constatés d'avance » sont reprises au compte de résultat des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit des comptes de produits associés.

Lorsque des subventions ou des contributions financières sont dédiées à un projet défini, mais que celles-ci ne sont pas complètement utilisées, il est possible, en accord avec le financeur, de transférer la partie non réalisée sur un autre projet.



Engagements financiers

En application des nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 26 décembre 2018, l'association a valorisé les contributions volontaires en nature dont elle a été bénéficiaire au cours de l'exercice.

Rémunération des organes de direction

Au titre de l'exercice, les membres du Conseil d'Administration de l'association n'ont pas perçu de rémunération, ni ne bénéficient d'avantages en nature.

NOTES SUR LE BILAN

DÉTAIL DES COMPTES DE L'ACTIF



Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	286					286	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	286					286	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	12 933					12 933	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 933					12 933	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	12 933					12 933	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	5 904				4 460	1 444	
Sous-total	5 904				4 460	1 444	
Total	19 123				4 460	14 663	



Les flux s'analysent comme suit :

Actif immobilisé - Ventilation des diminutions

	Virements		Sorties			Variation
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service	Variation N / N-1
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
Frais d'établissement						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements, aménagements des constructions						
Installations techniques matériels et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Installations générales, agencements, aménagements divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau et informatique, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles						
Sous-total						
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Sous-total						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
Sous-total			4 460			- 4 460
Total			4 460			



Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	286			286
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	286			286
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	7 499	2 488		9 987
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 499	2 488		9 987
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	7 499	2 488		9 987
Total	7 785	2 488		10 273

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	1 444		1 444
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	1 444		1 444
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	8 962	8 962	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	3 000	3 000	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers	3 000	3 000	
Autres créances	5 962	5 962	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations			
Débiteurs divers	5 962	5 962	
Charges constatées d'avance			
Total	10 406	8 962	1 444

(1) Prêts accordés en cours d'exercice

(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice



Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir				
Clients - Factures à établir				
Personnel - Produits à recevoir		1 300	- 1 300	- 100
Organismes sociaux - Produits à recevoir				
Etat - Produits à recevoir	3 000	11 148	- 8 148	- 73
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	5 962		5 962	
Total	8 962	12 448	- 3 486	- 28

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	4 880	23 722			28 602
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter					
Excédent ou déficit de l'exercice	23 722	- 23 722		19 818	- 19 818
Situation nette (sous total)	28 602			19 818	8 783
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES (I)	28 602			19 818	8 783

Fonds reportés et Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée. La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après :

LIBELLE	A l'ouverture 2025	Reports	Utilisations	Transferts	A la clôture 2025
Fonds dédiés / Subventions	65 364	54 176	65 364	0	54 176
Fonds dédiés / Contributions financières	8 588	40 000	8 588	0	40 000
Fonds dédiés en euros	73 952	94 176	73 952	0	94 176



Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 992	10 992		
AUTRES DETTES	17 346	17 346		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	16 504	16 504		
Personnel et comptes rattachés	5 154	5 154		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 350	11 350		
Dettes fiscales	842	842		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	842	842		
Autres				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	28 338	28 338		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	10 992	12 467	- 1 476	- 12
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	5 154	2 615	2 539	97
Organismes sociaux - Charges à payer	2 010	1 062	948	89
Etat - Charges à payer				
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	18 156	16 144	2 011	12



Notes relatives au compte de résultat

Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Dons en nature Les dons en nature, de nature différente, regroupent notamment :

- Produits hygiéniques,
- Produits liés à l'alimentation infantile,
- Produits alimentaires courants.

Ces dons sont valorisés selon les modalités énoncées dans les conventions de partenariat signées entre l'association Humanity Diaspo et les prestataires. Au titre de l'exercice 2025, le montant des dons en nature s'élève à 383 987,16 €.

Prestations en nature :

L'association bénéficie de plusieurs mécénats de compétences. Ces prestations sont valorisées selon les modalités énoncées dans les conventions de partenariat signées entre l'association Humanity Diaspo et les prestataires.

Au titre de l'exercice 2025, le montant des prestations en nature s'élève à 0€.

Bénévolat :

L'association recense 1092 bénévoles ayant contribué à hauteur de 3417.50 heures valorisées à 94 571.24€ en 2025.

Autres informations

Engagements hors bilan donnés : L'exercice 2025 ne constate aucun engagement hors bilan donné.

Engagements hors bilan reçus : L'exercice 2025 ne constate aucun engagement hors bilan reçu.

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	3 900	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	3 900	

